

À affranchir

Les droits de l'Homme ? ... Et quoi encore ?  
Les droits de l'Homme et l'efficacité de la Justice  
Colloque du 10 décembre 2009

Association syndicale des magistrats  
c/o CUNIC  
avenue Général Michel 1b

6000 CHARLEROI



# colloque

## informations

10 DÉCEMBRE 2009

# colloque

## LES DROITS DE L'HOMME ? ... ET QUOI ENCORE ? LES DROITS DE L'HOMME ET L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

### ■ DATE ET HEURE

Jeudi 10 décembre 2009  
De 8h30 à 16h15

### ■ LIEU

Auditoire Croix du Sud 19  
Place Croix du Sud - 1348 Louvain-la-Neuve  
Parking Croix du Sud - Places réservées

### ■ FRAIS D'INSCRIPTION

- 80,00 €  
Les frais d'inscription comprennent la participation au colloque, les documents de travail, les pauses-café, et le déjeuner.
  - 130,00 €\*  
Les frais d'inscription comprennent la participation au colloque, les documents de travail, les pauses-café, le déjeuner ainsi que les actes du colloque édités par Larcier.
  - 10,00 € pour les étudiants
- \* L'Institut de formation judiciaire prend en charge l'inscription complète (130,00 €) des magistrats, des stagiaires, des juristes du parquet et des référendaires de l'ordre judiciaire à condition qu'ils soient effectivement présents à la formation.

### ■ RENSEIGNEMENTS

Secrétariat permanent de l'Association syndicale des magistrats  
avenue Général Michel 1b - 6000 Charleroi  
tél. : 0479 308 219 - fax : 071 328 676  
asm@asm-be.be  
Informations tenues à jour sur notre site [www.asm-be.be](http://www.asm-be.be)

### ■ FORMATION PERMANENTE

- OBFJ (demande en cours)
- Institut de formation judiciaire : 2 points pour les stagiaires judiciaires

### ■ INSCRIPTION

Inscrivez-vous en renvoyant le bulletin d'inscription ci-joint et en versant les frais de participation au compte 260-0039987-92 de l'A.S.M. - avenue Général Michel 1b - 6000 Charleroi avant le 5 décembre 2009

Organisé par  
l'Association syndicale des magistrats

# ASM



## LES DROITS DE L'HOMME ?... ET QUOI ENCORE ?

## LES DROITS DE L'HOMME ET L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

Comment s'articulent les droits de l'Homme et une justice au service du citoyen ? Ces droits contribuent-ils au fonctionnement efficace de la justice ? Ou viennent-ils au contraire l'entraver, en étant invoqués de manière abusive ? En d'autres termes, « trop de droits de l'Homme tuent-ils les droits de l'Homme » ?

C'est cette question, volontairement provocatrice, que l'A.S.M. souhaite soumettre au débat dans le cadre de son prochain colloque. Elle sera analysée tant au regard de la justice civile que de la justice pénale et abordera les thématiques suivantes :

1. Que représente une justice efficace ? Est-ce une justice rapide ou une justice qui prend le temps de l'écoute, une justice qui répond à chaque argument des justiciables, ou un peu tout à la fois ?
2. L'accès à la justice doit-il être garanti, et de quelle manière ? L'accès à la justice commande-t-il une forme de « gratuité » ? Faut-il donner la voix aux « sans-voix » (détenus, consommateurs, illégaux, ..) par le biais d'actions collectives ? La libéralisation de l'accès à la justice n'est-elle pas au contraire ce qui contribue à son asphyxie, de par la multitude des demandes qui lui sont soumises ?
3. Quelles sont les conditions de fonctionnement de la justice au regard de certains droits fondamentaux, tels que le procès équitable et le délai raisonnable. Certains principes comme l'annulation d'une procédure pour irrégularités dans la récolte des preuves ou le respect de la vie privée ne doivent-ils pas être modulés face aux phénomènes particulièrement graves du terrorisme, du grand banditisme ou de la pédophilie ? Et quant au procès civil, peut-on accepter que son déroulement s'écoule dans un temps qui n'est plus celui de notre siècle...?

Ces trois thématiques seront abordées au départ d'un exposé introductif auquel feront suite les réactions d'intervenants appartenant à divers horizons professionnels.

8h30 ■ **Accueil des participants**

8h45 ■ **Introduction**  
Thierry MARCHANDISE, *président de l'A.S.M.*

### PREMIER THÈME : RÉFLEXION SUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

9h00 ■ **« Peut-on transiger avec les droits de l'Homme »,**  
Paul MARTENS, *président de la Cour constitutionnelle*

9h30 ■ **Réactions de**

- Pierre-François DOCQUIR, *docteur en droit, chercheur au Centre Perelman de philosophie du droit - ULB*
- Jean-Paul JANSSENS, *président de la Commission de modernisation de l'ordre judiciaire*
- Olgierd KUTY, *professeur émérite de sociologie de l'ULB*
- Véronique van der PLANCKE, *avocate au barreau de Bruxelles, chercheuse au Centre Droits Fondamentaux Et Lien social des FUNDP et associée au Centre de Philosophie du Droit de l'UCL*

10h30 - 11h00 ■ **Pause café**

### DEUXIÈME THÈME : L'ACCÈS À LA JUSTICE

11h00 ■ **« Quels accès pour quelle justice »**  
Jacques ENGLEBERT, *avocat aux barreaux de Bruxelles et Paris, professeur à l'ULB*

11h30 ■ **Réactions de**

- Manuel LAMBERT, *conseiller juridique, Ligue des Droits de l'Homme*
- Sylvie SAROLÉA, *avocate au Barreau de Nivelles et professeure à l'UCL*
- Christophe HANON, *substitut de l'auditeur du travail près le tribunal du travail de Mons*
- Vincent LETELLIER, *avocat, président du SAD, assistant à l'ULB*

12h30 - 14h00 ■ **Pause déjeuner**

### TROISIÈME THÈME : FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE (PROCÈS ÉQUITABLE ET DÉLAI RAISONNABLE)

14h00 ■ **« La Cour européenne des droits de l'homme à la recherche d'une conception pragmatique du procès équitable? »**  
Marie-Aude BEERNAERT, *professeur à l'UCL et Frédéric Krenc, avocat au barreau de Bruxelles, assistant aux Facultés universitaires Saint-Louis, maître de conférences invité à l'UCL*

14h45 ■ **Réactions de**

- Christian DE VALKENEER, *procureur du Roi à Charleroi et professeur à l'UCL*
- Laurence MASSART, *conseiller à la cour d'appel de Mons*
- Jean-Pierre JACQUES, *avocat au Barreau de Liège, assistant au département de droit international de l'UCL, chargé de cours en droit international à l'HELMo*
- Annie DEVOS, *directrice générale des maisons de justice*

15h45 - 16h15 ■ **Conclusions**  
Georges de LEVAL, *professeur de droit judiciaire à l'ULG*

### Les droits de l'Homme ? ... Et quoi encore ?

Formulaire à compléter et à renvoyer au secrétariat permanent de l'Association syndicale des magistrats

Courrier postal : c/o CUNIC - avenue Général Michel 1b - 6000 CHARLEROI • Fax : 071 328 676 • Courriel : asm@asm-be.be

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Qualité/Fonction \_\_\_\_\_  
Société ou organisation \_\_\_\_\_

Rue et n° \_\_\_\_\_ CP - Ville \_\_\_\_\_

N° de TVA \_\_\_\_\_ Non-assujetti \_\_\_\_\_  
e-mail \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Je m'inscris au colloque et je reçois les actes du colloque : 130,00 €

Je m'inscris au colloque et je ne reçois pas les actes du colloque : 80,00 €

Je suis étudiant(e) et m'inscris au colloque : 10,00 €

Je m'inscris au colloque et étant magistrat, stagiaire, juriste du parquet ou référendaire de l'ordre judiciaire (bliffer ce qui ne convient pas), ma participation est prise en charge par l'Institut de formation judiciaire (inscription + actes du colloque).

Montant à verser au compte 260-0039987-92 de l'A.S.M. avec la mention : Colloque A.S.M. du 10 décembre 2009

L'inscription n'est pas effective avec le paiement seul. Il est nécessaire de nous faire parvenir un formulaire d'inscription.

Date et signature